

Alerte en immigration - Échelle mondiale

Août 2025

États-Unis

Le Département d'État américain présente un programme pilote de caution de visa pour certains demandeurs de visa

Sommaire

Le 5 août 2025, le Département d'État (DOS) a publié une règle définitive provisoire (*temporary final rule* - TFR) dans laquelle il a annoncé le lancement d'un programme pilote de caution de visa qui s'échelonnera sur 12 mois. Les demandeurs de visa concernés par ce programme sont les ressortissants de pays ciblés par le DOS « comme présentant un taux élevé de détenteurs de visa prolongeant indûment leur séjour et dont les systèmes de contrôle et de vérification semblent insuffisants » qui présentent une demande de visa B-1 ou B-2 (visiteurs pour les affaires et/ou les loisirs aux États-Unis), ainsi que les personnes ayant obtenu leur citoyenneté par investissement (*Citizenship by Investment* - CBI), si celle-ci a été obtenue sans exigence de résidence.

L'entrée en vigueur de la TFR et du programme pilote est prévue pour le 20 août 2025, et leur échéance, le 5 août 2026.

Contexte et analyse

Le 20 janvier 2025, le président Donald J. Trump a signé le décret présidentiel 14159, *Protecting the American People Against Invasion*, instruisant le secrétaire du Trésor de prendre toutes les mesures nécessaires, en coordination avec le secrétaire d'État et la secrétaire à la Sécurité intérieure, en vue d'« établir un système facilitant l'application de toutes les cautions » que ces secrétaires peuvent exiger, en toute légalité, pour appliquer l'*Immigrant and Nationality Act*. Le DOS a publié la TFR afin d'établir un programme pilote de caution de visa visant à ce que certains non-immigrants quittent les États-Unis dans les délais prévus.

Ce programme pilote forcera les demandeurs de visa concernés à garantir, par le versement d'une caution de 5 000 \$ US, de 10 000 \$ US ou de 15 000 \$ US, le maintien de leur statut et leur départ (*Maintenance of Status and Departure bond*) avant la délivrance du visa, si le fonctionnaire consulaire chargé de l'entrevue exerce son pouvoir discrétionnaire et l'exige. Si un demandeur de visa est par ailleurs jugé admissible au visa et doit verser une caution, le fonctionnaire consulaire lui ordonnera de verser le montant déterminé à <https://www.Pay.Gov> en utilisant le formulaire I-352, *Immigration Bond*, lequel précise les modalités et conditions particulières qu'il devra respecter pour obtenir le remboursement de la caution.

Si le visa est délivré, sa validité ne sera que de trois (3) mois et ne permettra qu'une seule entrée aux États-Unis. Les personnes qui se rendent aux États-Unis et qui doivent verser la caution ne peuvent entrer dans ce pays et en sortir que par l'un des ports d'entrée désignés suivants :

- Aéroport international Logan de Boston
- Aéroport international John F. Kennedy
- Aéroport international Dulles de Washington

De plus, la TFR souligne qu'un visa délivré à un voyageur visé par le programme pilote sera accompagné d'une mention reflétant l'exigence de caution de visa, ce qui se traduira « généralement » par la capacité des agents du Customs and Border Protection de limiter la durée du séjour autorisé à 30 jours plutôt qu'aux six mois accordés à la plupart des visiteurs détenant un visa B-1 ou B-2.

Conséquences

En date du 7 août 2025, seuls les ressortissants du Malawi et de la Zambie étaient visés par le programme pilote. À compter du 20 août 2025, les personnes qui pourraient désormais avoir besoin d'un visa de visiteur pour se rendre aux États-Unis devraient surveiller le site Web suivant pour vérifier s'ils sont visés par le programme pilote : <https://travel.state.gov/content/travel/en/News/visas-news/countries-subject-to-visa-bonds.html>.

Nous continuerons de suivre la situation et vous ferons part des développements. Pour en savoir davantage ou approfondir la question, veuillez communiquer avec votre professionnel d'EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.E.N.C.R.L. ou de Mehlman Jacobs LLP.

EY | Travailleur ensemble pour un monde meilleur

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

Suivez-nous sur X : @EYCanada.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir plus sur notre organisation, visitez le site ey.com/fr_ca.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.E.N.C.R.L. est un cabinet d'avocats du Canada affilié à Ernst & Young s.r.l./s.E.N.C.R.L. dans ce pays. Les deux entités sont des sociétés à responsabilité limitée formées en vertu des lois de la province d'Ontario. EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.E.N.C.R.L. n'a aucune association ni relation avec Ernst & Young LLP aux États-Unis ou avec les membres de celle-ci. Ernst & Young LLP aux États-Unis ne pratique pas le droit et ne fournit pas de services en matière d'immigration ou de services juridiques. Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos de Mehlman Jacobs LLP

Petit cabinet spécialisé en droit de l'immigration, Mehlman Jacobs LLP fournit des conseils juridiques et stratégiques aux employeurs et aux employés à toutes les étapes du processus d'immigration, tout en s'efforçant d'offrir une expérience personnalisée et d'apporter de la transparence dans un contexte souvent complexe et incertain. Mehlman Jacobs, société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de l'État de la Californie et contrainte de n'offrir que des services en droit de l'immigration, est une société membre d'Ernst & Young Global Limited et est détenue et exploitée de manière indépendante par des avocats autorisés à exercer aux États-Unis.

© 2025 Ernst & Young s.r.l./s.E.N.C.R.L.

Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

EYG n° 006394-25Gbl

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec nous ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.E.N.C.R.L.

Batia Stein, associée

+1 416 943 3593

batia.j.stein@ca.ey.com

Roxanne Israel, associée

+1 403 206 5086

roxanne.n.israel@ca.ey.com

Marwah Serag, associée

+1 416 943 2944

marwah.serag@ca.ey.com

Jonathan Leebosh, associé

+1 604 899 3560

jonathan.e.leebosh@ca.ey.com

Melanie Bradshaw, associée

+1 416 943 5411

melanie.bradshaw@ca.ey.com

Stephanie Lipstein, associée

+1 514 879 2725

stephanie.lipstein@ca.ey.com

Mehlman Jacobs LLP

Sharon Mehlman, associée

+1 858 404 9350

sharon.mehlman@mehlmanjacobs.com

Dilnaz A. Saleem, associée

+1 713 750 1068

dilnaz.saleem@mehlmanjacobs.com

Auteure : Jessica Marks, avocate, chef d'équipe senior

+1 416 943 3229

jessica.marks@ca.ey.com